

G.12-Efficacité potentielle des herbicides homologués en pomiculture au Québec

Auteurs de la première édition : Danielle Bernier, Karine Toulouse, Gérald Chouinard et Francine Pelletier

Auteurs de la mise à jour 2024 : Francine Pelletier, Stéphanie Gervais, Catherine Pouchet et Audrey Charbonneau

Dernière mise à jour par les auteures : 8 mars 2024

Les cotes présentées sont tirées de [SAgE pesticides](#). Selon les critères de la Directive d'homologation DIR2003-04 de l'ARLA, le traitement (1) supprime, (2) réprime ou (3) arrête la croissance des parties aériennes des mauvaises herbes. Les renseignements présentés dans ce tableau ne remplacent en aucun temps l'étiquette du fabricant. Toujours lire l'étiquette avant de recommander ou d'utiliser un produit.

Pour des détails additionnels sur les stratégies de lutte aux mauvaises herbes, consultez la fiche sur [Les mauvaises herbes](#). Une grille d'évaluation des herbicides est également disponible dans le [Guide de lutte contre les mauvaises herbes Cultures horticoles 2021, publication 75B-F](#) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Dans le cas des traitements herbicides de post-levée, il y a un délai à respecter avant le début d'une pluie afin d'assurer une pleine efficacité de l'herbicide utilisé. Consultez l'étiquette des produits ou contactez votre représentant de pesticides.

Le tableau « [Efficacité potentielle des herbicides](#) » est disponible sur le site web du Réseau-pommier.

[illegible]

Extrait du tableau efficacité potentielles des herbicides.

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

